Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 029-212901318-20260309-2026_02_27_09-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT FINISTÈRE
ARRONDISSEMENT DE MORLAIX
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU

COMMUNE DE LOCMÉLAR
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBÉRATION N° 2026-02-27-09

Nombre de Conseillers : - En Exercice : 8
- Présents : 8
- Votants : 8
- Procurations : 0

Date de la Convocation : 18 février 2026
Date de l'affichage : 18 février 2026

Le vingt-sept février deux mil vingt-six à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Bruno CADIOU, maire.

PRÉSENTS : CADIOU Bruno, BOTHOREL Gérard, BEUZIT Nicole, OGER Thibaud, POULIQUEN François, QUENTRIC Magalie, ABGRALL Pauline et CRENN Roland.
ABSENTS EXCUSÉS : aucun
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : CRENN Roland

Objet : Subvention exceptionnelle
Le Mélar Dit – Mélaradio

Un journaliste de Radio U, basée à Brest, anime des ateliers d'éducation aux médias et à l'information au Mélar Dit : il s'agit du « Mélaradio ».

Cette résidence de journaliste, prévue jusqu'en juin 2026 et appelée à se poursuivre, est financée par la Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne, et Radio U met à disposition un studio mobile comprenant console d'enregistrement, casques, micros et câblage nécessaires à la réalisation des ateliers.

Ce projet a pour objectif de faire entendre les voix du village, de documenter la vie locale et de créer un média coopératif ancré dans le territoire.

Pour permettre l'autonomie du dispositif, l'acquisition d'un ordinateur et d'enceintes est nécessaire. Ce matériel serait également utilisé par l'école publique dans le cadre d'ateliers radio, et pourrait être mis ponctuellement à disposition des habitants au sein de la bibliothèque située à l'étage du Mélar Dit pour faciliter certaines démarches administratives. Les retours positifs sont déjà exprimés autour de cette initiative.

Le devis présenté par l'entreprise bretonne Unik Informatique pour la fourniture d'un ordinateur reconditionné s'élève à 350 € T.T.C.

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 029-212901318-20260309-2026_02_27_09-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT FINISTÈRE
ARRONDISSEMENT DE MORLAIX
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU

COMMUNE DE LOCMÉLAR
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBÉRATION N° 2026-02-27-09

Il est proposé également d'acquérir deux enceintes de type Yamaha HS5, pour un montant de 160 € T.T.C. l'unité, soit 320 € T.T.C.

Le montant total de cette dépense s'élève donc à 670 € T.T.C.

La commune a été sollicitée afin de procéder à l'acquisition des biens cités et les mettre à disposition du Mélar Dit.

Monsieur Le Maire propose de contacter la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau afin de participer au financement de ces matériels au titre de l'action culturelle.

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal** et à **7** voix pour et **1** abstention :

➢ **DÉCLARE** être favorable pour participer au financement de ces acquisitions à hauteur de 50 % sous réserve que la Communauté de Communes assure la prise en charge de la part restante, soit 50 %.

Fait à Locmélar, le 5 mars 2026

Le Maire,
Bruno CADIOU

Le secrétaire de séance,
Roland CRENN